

**MAIRIE de Saint Hilaire de Clisson**

1, Place de l'église

44190 St HILAIRE DE CLISSON

☎ 02 40 36 07 79

Fax. 02 40 54 24 12

Courriel. [mairiesthilairedeclisson@wanadoo.fr](mailto:mairiesthilairedeclisson@wanadoo.fr)

MAIRIE de  
SAINT-HILAIRE DE CLISSON



# **ECOLE PUBLIQUE SIMONE VEIL**

## **Inscription administrative**

**Année scolaire 2018/2019**

**Dossier d'inscription scolaire**

**A retourner en mairie**

**MAIRIE**



**Horaires d'ouvertures**  
Mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h  
Mercredi: 9h-12h30  
Samedi: 9h-12h

## Inscriptions scolaires Année 2018/2019

L'école publique Simone Veil est située 2 rue des écoles. Elle regroupe sur un même site les classes maternelles et élémentaires.

### Elèves concernés

Les enfants n'ayant jamais été scolarisés ou ceux qui changent d'école.

### Maternelle

Tous les enfants résidants sur notre commune peuvent être accueillis à l'Ecole Maternelle dans l'année de leurs 3 ans. Les enfants qui ont atteint l'âge de 2 ans le jour de la rentrée scolaire peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles. Il faut néanmoins que ces derniers soient physiquement et psychologiquement prêts. Ils y restent jusqu'à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans.

### Elémentaire

L'instruction est obligatoire à partir de 6 ans. Les enfants sont automatiquement inscrits à l'école élémentaire à la rentrée scolaire de l'année civile au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 6 ans. Aucun enfant ne peut être maintenu à l'école maternelle au-delà de 6 ans, sauf avis contraire des commissions de l'éducation spécialisée.

Si votre enfant était scolarisé en maternelle, il est inscrit d'office à l'école élémentaire. S'il n'est jamais allé à l'école maternelle, ou si vous avez déménagé, il est nécessaire de procéder à l'inscription de votre enfant.

### Comment s'inscrire ?

#### 1<sup>ère</sup> étape : inscription administrative

Il convient de remplir le dossier d'inscription joint à la présente note et de fournir les différentes pièces administratives demandées.

Le dossier sera à retourner, dûment rempli, à la mairie où il vous sera délivré un certificat d'inscription.

#### 2<sup>ème</sup> étape : inscription scolaire

Il faut ensuite se présenter à l'école. L'inscription de l'enfant est enregistrée par le directeur de l'établissement sur présentation du livret de famille et du certificat d'inscription. Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

## MAIRIE de Saint Hilaire de Clisson

1, Place de l'église

44190 St HILAIRE DE CLISSON

☎ 02 40 36 07 79

Fax. 02 40 54 24 12

Courriel. [mairiesthilairedeclisson@wanadoo.fr](mailto:mairiesthilairedeclisson@wanadoo.fr)

M A I R I E  
S A I N T H I L A I R E D E C L I S S O N



## Inscriptions scolaires Année 2018/2019

### Listes des pièces pour toute inscription (fournir des photocopies)

- La fiche de renseignements complétée, datée et signée
- Livret de famille (pages parents et enfants) où copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Justificatif de domicile récent moins de 3 mois (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité/gaz/eau ou de téléphone fixe, quittance de loyer (sauf propriétaire)
- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires
- Pour les parents divorcés ou séparés, fournir toute pièce justificative du droit de garde

L'inscription de l'enfant sera alors enregistrée par le directeur sur présentation des documents suivants :

- Le certificat d'inscription délivré par la mairie
- Le carnet de santé
- Le certificat de radiation (délivré par l'ancienne école si l'enfant était déjà scolarisé)

MAIRIE

Horaires d'ouvertures  
Mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h30 et 14h-17h  
Mercredi: 9h-12h30  
Samedi: 9h-12h



**PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT À LA SORTIE**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_  Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Téléphone portable : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Téléphone travail : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Numéro de poste : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_  Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Téléphone portable : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Téléphone travail : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Numéro de poste : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_  Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone domicile : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Téléphone portable : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Téléphone travail : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Numéro de poste : \_\_\_\_\_

**INFORMATIONS PÉRISCOLAIRES**

Garderie matin : Oui  Non  Garderie soir : Oui  Non   
Étude surveillée : Oui  Non  Restaurant scolaire : Oui  Non   
Transport scolaire : Oui  Non  Déplacement domicile - école : Seul  Accompagné

**ASSURANCE DE L'ENFANT**

Responsabilité civile : Oui  Non  Individuelle Accident : Oui  Non

Compagnie d'assurance: \_\_\_\_\_ Numéro de police d'assurance : \_\_\_\_\_

**AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes) (Ne cocher qu'en cas de refus)**

Mère :  Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.  
 Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.

Père :  Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves. (Ne cocher qu'en cas de refus)  
 Je ne souhaite pas que mon enfant soit photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires.

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date :

Signature :

Signature :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Éducation nationale, « Base Élèves 1<sup>er</sup> Degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IE n° de circonscription ou de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.